



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :
16
Membres présents :
12
Suffrages exprimés :
14

L'an deux mille sept, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : 06 mars 2007.

Présents : THERON Marie-France, LALANDE François, MERELLE Liliane, CAZIMAJOU Didier, Adjoints – BEGUE Carole, COUSSEAU Michel, HAVERLAN Dominique, DULUGAT Caroline, LAFARGUE Marie-Laure, MICHY Fabrice, VAUDON Nadège, SECHAUD Jacky, Conseillers Municipaux.

Absents avec délégation : BLANCHARD Jean (pouvoir à THERON Marie-France), MARTINES Valérie (pouvoir à LALANDE François)

Absents excusés : BARBAS Daniel

Absents : CLAEYS Frédéric

Secrétaire de séance : VAUDON Nadège

APPROBATION DE LA REVISION DU P.L.U.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-10, L.123-13, L.123-19, R.123-24 et R.123-25 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2001 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2001 confirmant la poursuite de la procédure pour élaborer un plan local d'urbanisme (P.L.U.) et précisant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 juin 2006 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du P.L.U. ;

Vu l'arrêté municipal du 07 septembre 2006 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du P.L.U. ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant que, d'une part, les observations formulées par l'Etat, les autres personnes publiques et organismes consultés par le Maire, d'autre part, les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de révision du P.L.U. des modifications ne remettant pas en cause son économie générale, soit :

- rapport de présentation annexé au P.L.U. approuvé ;

- suppression de la zone UEP le long de la RD 1113 ; en conséquence, suppression de l'emplacement réservé n°5 ;

- suppression de l'emplacement réservé n°16 ; voir carte annexée au P.L.U. approuvé.

Considérant que le projet de révision du P.L.U., tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **DECIDE** d'approuver le dossier de révision du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente ;

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; les dispositions résultant de la révision du P.L.U. ne seront exécutoires qu'après transmission au Sous Préfet de Langon et accomplissement des mesures de publicité indiquées ci-dessus.

Fait à Portets, le 14 mars 2007,

Le Maire,

Publié le :

